

Lettre aux ASMA départementales...

Novembre 2011

Bonjour à tous,

Deux mois déjà se sont écoulés depuis la dernière lettre. Beaucoup d'entre vous nous ont sollicités sur le renouvellement des conseils d'administration des ASMA départementales. Ce courrier va permettre de répondre à certaines de vos interrogations.

Vous trouverez également des informations sur :

- *La décision du conseil d'administration d'octobre sur le choix d'un seul Quotient Familial dans le secteur Jeunesse,*
- *L'inter mandat programmé pour 2012,*
- *Un bilan des coupes sportives et les prévisions en la matière pour 2012 ainsi que les décisions du dernier conseil d'administration, sur ce point,*
- *La liste de diffusion de l'ASMA,*
- *Un espace qui va vous être dédié sur le site Internet pour lequel tout reste à définir, il sera ce que vous en ferez.*

Bonne lecture

Renouvellement du CA des ASMA départementales.

Sur proposition du Secrétaire Général et après débat en Conseil d'Administration de juin, le CA s'est prononcé majoritairement pour une procédure de vote électronique pour le renouvellement des CA des ASMA départementales.

En terme d'organisation :

- Les élections pour les nouveaux conseils d'administration se réalisent par un scrutin de liste. Les (ou la) liste (s) sont, selon nos statuts, syndicales, non syndicales ou mixtes,
- La liste électorale des votants, sera identique à celle de la consultation générale au CTM à laquelle seront ajoutés les noms des retraités, qui comme par le passé, en auront fait la demande auprès de leur ASMA départementale,
- Le mandat du président sortant prendra fin lors de la mise en place du nouveau conseil d'administration qui élira le bureau et le ou la futur(e) président(e) lors de sa première réunion.

Le calendrier se précise mais nous ne pouvons à ce jour vous en donner les détails.

Le vote se déroulera de manière électronique. Un vote sera néanmoins possible par correspondance pour les retraités qui n'ont pas d'adresse mail. Le scrutin se tiendra le plus tôt possible début 2012.



Il est donc important dès aujourd'hui de préparer la mise en place de ces élections et de :

- prendre contact avec les retraités de votre département pour solliciter leur inscription sur la liste électorale, ce qui leur permettra d'être électeurs, donc éligibles. Vous pourrez ainsi établir un fichier Excel comportant leurs noms, prénoms, coordonnées postales et mail (le cas échéant), que vous nous transmettez avant le 15 décembre (vous trouverez ci joint un modèle de fichier)
- Informer les adhérents du département, les inviter à proposer leur candidature pour le CA, les inviter à constituer une ou plusieurs listes.

Comme dans la procédure antérieure, votre rôle durant ce vote sera primordial. C'est pourquoi, Il est indispensable que chacun fasse preuve de militantisme pour que l'ASMA perdure. Il est bon de rechercher parmi vos collègues actifs et retraités, des personnes souhaitant s'investir.

Un appel national, via la nouvelle liste de diffusion, à tous les agents ayant droits de l'ASMA sera fait très prochainement.

Le choix du prestataire a été fait par le bureau. L'administration doit maintenant nous communiquer les listes électorales.

Quotient familial jeunesse.

Le CA d'octobre a décidé d'appliquer les mêmes modalités de subventionnement pour les activités printemps et été 2012 en ce qui concerne les séjours en centre de vacances (colo) et les séjours à thèmes des jeunes.

Ces modalités dites « colo » :

- Prennent en compte, dans la formule de calcul du QF, le nombre de personnes au foyer,
- En utilisant la grille ci-après, qui permet un subventionnement variant de 20 à 90%

Jeunesse (centres de vacances et séjours à thèmes) :

QF (en €)	Cat. de QF	Part ministère	Part famille
de 0 à 382	1	90 %	10 %
de 383 à 476	2	85 %	15 %
de 477 à 571	3	80 %	20 %
de 572 à 668	4	70 %	30 %
de 669 à 763	5	60 %	40 %
de 764 à 858	6	50 %	50 %
de 859 à 953	7	40 %	60 %
de 954 à 1000	8	30 %	70 %
+ 1000	9	20 %	80 %
HORS QF :		100 %	



Cette mesure n'inclut pas les séjours linguistiques et les BAFA qui conserveront leur mode de calcul actuel comme toutes les autres activités proposées par l'Asma Nationale.

Inter mandat.

Le dernier Conseil d'Administration a fixé la date du prochain inter mandat. Il aura lieu les **2,3 et 4 mai 2012 à l'Alpe d'huez.**

Les nouveaux présidents auront l'occasion de voir ou revoir ce site, qui depuis 2009 appartient à l'ACVA, association constitué de l'ASMA, l'ADAS INRA et du Crédit Agricole. Il est aujourd'hui entièrement rénové et donné en gestion à l'un de nos partenaires. Vous ne manquerez pas d'être informés en temps utile.

A la recherche de joueurs d'Echecs

A la demande de plusieurs ASMA départementales, l'ASMA nationale étudie la possibilité de mettre en place une compétition d'échec sur un week-end. Dans cette optique, nous souhaitons connaître les agents intéressés afin d'évaluer le coût de cette opération et de la présenter au conseil d'administration.

Merci d'envoyer un mail pour vous faire connaître à eric.garberoglio@agriculture.gouv.fr.

Coupes sportives.

Tout au long du mois de septembre, et après 2 ans d'interruption, les finales des coupes sportives se sont déroulées sous le soleil et dans une très bonne ambiance.

La commission Sports et Croisières Côtières remercie les organisateurs qui ont eu un délai très court pour mettre en place leurs compétitions

Un grand merci à :

- l'ASMA de Lozère (lycée de la Canourgue) pour le volley-ball,
- l'ASMA de Moselle (lycée de Château-Salins) pour le football,
- l'ASMA de Loire-Atlantique (à Piriac sur Mer) pour les sports de raquette (badminton, tennis et tennis de table)
- l'ASMA des Ardennes pour la course de Charleville-Mézières à Sedan.

Le retour des participants à ces compétitions est très positif et rendez-vous est pris pour 2012.

Le handball et la pétanque ont été annulés par manque de compétiteurs à la suite aux différents changements de date.

Le calendrier des coupes sportives 2012 commence à se mettre en place. Quelques lieux et dates sont déjà connus

- course La Canourgaise : organisée par l'ASMA de Lozère les 24 et 25 mars
- football : organisé par l'ASMA du Doubs normalement les 23 et 24 juin
- la pétanque et le handball : organisé par l'ASMA de l'Aveyron en juin
- les sports de raquette : une ASMA s'est portée volontaire avec une date plutôt en juin
- le volley-ball : nous sommes à la recherche d'une ASMA prête à organiser les finales,

Merci de contacter : eric.garberoglio@agriculture.gouv.fr



Liste de diffusion.

Des demandes anciennes finissent par aboutir. Nous avons signé un avenant à notre convention avec l'administration, avenant qui donne droit à l'ASMA, d'utiliser la liste de tous les agents du ministère de l'agriculture pour diffuser ses informations. Notre premier message que nous avons intitulé «Flash ASMA» a été transmis fin octobre. Ainsi, un rendez-vous régulier est pris avec tous les agents. Ce message se voudra simple afin de ne pas saturer la messagerie.

Site Internet de l'ASMA : espace dédié aux associations départementale

L'ASMA nationale s'est dotée d'un nouveau site internet pour faire connaître ses activités à l'ensemble de ses ayants droit, agents du MAAPRAT ou des organismes sous convention. L'adresse de ce site est www.asma-nationale.fr

Les ASMA départementales n'ont pas été oubliées et un espace dédié va leur être ouvert sur le site. Chaque association départementale pourra indiquer la composition de son CA et de son bureau, publier les affiches de ses activités et afficher les albums photos liés à ces actions.

Certaines AD avaient déjà créé leur propre site ou blog pour faire connaître leurs actions à leurs ayants droit. Elles pourront désormais communiquer via cet onglet dédié. Cette vitrine nationale permettra également aux AD qui sont parfois en panne d'idées d'aller voir ce qui se passe ailleurs et de reprendre à leur compte des sorties ou activités proposées par d'autres associations.

La création d'un forum de discussion a été envisagée mais l'ASMA nationale ne dispose pas actuellement des ressources humaines nécessaires (animateur, modérateur). Les présidents d'AD élus à Biarritz restent vos interlocuteurs privilégiés pour faire remonter vos demandes auprès du CA de l'ASMA nationale

- Herve.jocaille@agriculture.gouv.fr
- francoise.dalgaz@agriculture.gouv.fr

L'ASMA nationale et sa commission information-communication sont à l'écoute de vos propositions, suggestions, questions concernant cet espace réservé aux AD.



La Présidente,

Thérèse ROUCH-PASQUET

